

Le prix d'une carte grise

Description

Pour déterminer le prix d'une [carte grise](#), il faut prendre en compte plusieurs critères notamment les caractéristiques du véhicule et le lieu d'immatriculation. Le coût de la carte grise varie selon la nature de la demande d'immatriculation. Dans certains cas, le demandeur peut être exonéré de certaines taxes.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

Le prix d'une carte grise : les différentes taxes à payer

Le coût de la carte grise correspond à la **somme de 4 taxes et une redevance** :

1. Taxe régionale (Y.1) ;
2. Taxe de formation professionnelle (Y.2) ;
3. Taxe sur les véhicules polluants (Y.3) ;
4. Taxe fixe / Taxe de gestion (Y.4) ;
5. Redevance d'acheminement (Y.5).

Les taxes de la car



1

Taxe régionale

+



2

Taxe formation professionnelle

+



3

Taxe sur les véhicules polluants

+

Taxe régionale (Y.1)

La taxe régionale correspond à la **puissance fiscale et au prix du cheval fiscal** fixé par région. Pour déterminer le montant de la taxe régionale, il faut multiplier la [puissance fiscale de la carte grise](#) par le prix du cheval fiscal appliqué dans la région de résidence du propriétaire.

Bon à savoir : Certaines régions accordent aux véhicules « dits propres », une exonération de taxe régionale plus ou moins importante. Les véhicules propres sont quant à eux totalement exonérés de la taxe régionale depuis le 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, la [puissance fiscale sur la carte grise](#) apparaît au champ P.6. Le titulaire y a donc facilement accès.

Voici un tableau récapitulatif permettant de **calculer le montant de la taxe régionale** pour un véhicule donné en 2024 :

Région de résidence	Coût unitaire du cheval fiscal (CV)	Pourcentage d'exon accordé aux véhicules « propres »
Auvergne-Rhône-Alpes	43 €	100 %
Bourgogne-Franche-Comté	51 €	0 %
Bretagne	55 €	0 %
Centre-Val de Loire	49,80 €	50 %
Corse	27 €	100 %
Grand-Est	48 €	0 %
Hauts-de-France	34,50 €	50 %
Île-de-France	46,15 €	0 %
Normandie	35 €	100 %
Nouvelle Aquitaine	45 €	0 %
Occitanie	47 €	0 %
Pays de la Loire	51 €	0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51,20 €	100 %
Guadeloupe	41 €	0 %
Guyane	42,50 €	0 %
La Réunion	51 €	0 %
Martinique	30 €	0 %
Mayotte	30 €	0 %

À noter : Les véhicules propres sont ceux dont le moteur fonctionne exclusivement à l'électricité, à l'hydrogène ou en combinant ces deux modes d'énergie. Un véhicule « dit propre » fonctionne quant à lui au superéthanol (E85), au gaz naturel ou encore au gaz de pétrole liquéfié.

Taxe de formation professionnelle (Y.2)

La taxe professionnelle concerne uniquement l'immatriculation d'un **véhicule à usage professionnel**. Il s'agit notamment des véhicules utilitaires, les véhicules de transport en commun ou encore les camions et tracteurs routiers.

Les véhicules de tourisme et particuliers ne sont donc pas concernés. Le montant de la taxe professionnelle est déterminé selon le poids total à charge (PTAC de la carte grise) du véhicule concerné.

La taxe Y.2 vise à financer le développement de la formation professionnelle dans le secteur des transports routiers. Elle permet d'apporter une aide pédagogique, ainsi qu'un accompagnement technique et financier aux établissements qui délivrent des formations et des diplômes dans ce secteur.

En outre, c'est le **poids total autorisé en charge** (PTAC inscrit sur la carte grise) qui détermine le montant de la taxe professionnelle :

PTAC du véhicule	Montant de la taxe professionnelle
Inférieur ou égal à 3,5 tonnes	34 €
Entre 3,5 et 6 tonnes	127 €
Entre 6 et 11 tonnes	189 €
Supérieur ou égal à 11 tonnes	285 €
Véhicule de transport en commun	

Taxe CO₂ ou taxe pollution (Y.3)

La taxe CO₂ également appelée **taxe écologique ou malus écologique** concerne les véhicules neufs ou importés.

Cette taxe s'applique aux véhicules dont le taux d'émission de CO₂ de la carte grise est **égal ou supérieur à 118 g/km**.

Attention : La taxe pollution ne s'applique pas aux utilitaires.

Voici un tableau répertoriant certains montants de malus écologique pour un véhicule réceptionné selon les normes européennes :

Taux d'émission de CO₂ par km	Montant du malus écologique
---	------------------------------------

118 grammes	50 €
130 grammes	310 €
150 grammes	2 205 €
Supérieur à 193 grammes	60 000 €

Taxe de gestion (Y.4)

La taxe de gestion dite également taxe fixe s'applique obligatoirement à tous les véhicules. Depuis 2021, son montant est **fixé à 11 €**

Cette taxe concerne toutes les demandes de carte grise sauf en cas de :

- Changement d'adresse ;
- Modification de la carte grise en cas d'erreur de saisie ;
- Usurpation du numéro d'immatriculation.

Bon à savoir : Dans ce dernier cas, le titulaire devra se munir du récépissé de dépôt de plainte pour bénéficier de la carte grise « gratuitement ». En effet, en cas d'usurpation de numéro d'immatriculation, seuls les frais d'acheminement de 2,76 € restent à payer.

Taxe d'acheminement (Y.5)

Cette taxe correspond aux **frais d'acheminement de la carte grise** au domicile du demandeur. Le montant fixe de la redevance d'acheminement est de **2,76 €**. La redevance d'acheminement s'applique pour toutes les demandes de carte grise.

Comment le prix de la carte grise varie-t-il selon les situations ?

Selon la situation du véhicule (neuf ou d'occasion) ou de la nature de la demande, le prix de la carte grise varie.

Les véhicules neufs

Le coût du certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf est déterminé en **additionnant les taxes** correspondant au véhicule concerné.

En pratique, pour un véhicule classique, il faut additionner le montant des taxes

suivantes :

- Taxe régionale dont le montant varie selon la région du demandeur ;
- La taxe de gestion qui est fixe (11 €) ;
- La taxe de CO2 ;
- La redevance d'acheminement qui est fixe (2,76 €).

Dans certains cas, le propriétaire du véhicule neuf **peut bénéficier d'une exonération** s'il s'agit d'un véhicule électrique, hydrogène ou hybride.

Les véhicules de plus de 10 ans

Le propriétaire d'un **véhicule de plus de 10 ans** bénéficie d'une taxe régionale réduite. En effet, il peut bénéficier d'une **réduction de 50 % de la taxe régionale**.

En outre, le propriétaire du véhicule de plus de 10 ans est **dispensé du paiement du malus écologique**.

Bon à savoir : Si le véhicule est éligible à la mention « véhicule de collection », l'ajout de cette mention ne coûtera que 13,76 € au titulaire.

Demande de duplicata

Le coût d'une demande de [duplicata de carte grise](#) diffère selon que le véhicule est immatriculé dans l'ancien système (FNI) ou dans le nouveau système d'immatriculation :

- Véhicule immatriculé dans l'ancien système FNI (format 3 chiffres – 2 lettres – 2 chiffres) : le propriétaire doit régler uniquement les frais d'envoi correspondant à 2,76 € ;
- Véhicule immatriculé conformément à la nouvelle [réglementation SIV](#) (système d'immatriculation des véhicules) : le propriétaire doit régler la taxe de gestion (11 €) ainsi que les frais d'envoi (2,76 €) soit 13,76 €.

Demande de changement d'adresse

Le prix d'une demande de [changement d'adresse de la carte grise](#) varie également selon que le véhicule est immatriculé dans l'ancien ou le nouveau système d'immatriculation :

- Véhicule immatriculé dans l'ancien système d'immatriculation, le propriétaire doit

s'acquitter des frais d'envoi (2,76 €) ;

- Véhicule immatriculé dans le nouveau système d'immatriculation, les 4 premières demandes de changement d'adresse sont gratuites.

Le titulaire reçoit alors une **étiquette autocollante comportant la nouvelle adresse** qui doit être apposée sur la carte grise.

La demande est payante à partir de la 5^{ème} demande. Le titulaire doit s'acquitter de la **redevance d'acheminement de 2,76 €**

Zoom : Confiez votre [demande de carte grise en ligne](#) à LegalPlace ! Nous disposons en effet d'une habilitation du ministère de l'Intérieur qui nous permet de recueillir les demandes de carte de grise. Pour ce faire, il vous suffit de remplir un court formulaire en ligne et de nous envoyer les pièces justificatives requises. Par la suite, nos équipes s'occupent de tout et vous n'avez plus qu'à attendre de recevoir votre document à domicile, sous pli sécurisé.

Quels sont les moyens de paiement acceptés pour s'acquitter du montant dû ?

Le paiement du prix de la carte grise s'effectue par **différents moyens** selon l'endroit où le titulaire fait sa demande. Il peut notamment opter pour les moyens de paiement suivants :

- Carte bancaire via la plateforme sécurisée de l'ANTS ;
- Chèque si la procédure est déléguée à un prestataire. Il faudra alors veiller à indiquer le bon [ordre sur le chèque de la carte grise](#) afin que la démarche ne soit pas interrompue ;
- Espèces (sous réserve que le professionnel accepte ce mode de paiement et dans la limite de 300 €) ;
- Virement bancaire depuis son compte ou un portefeuille électronique.

Bon à savoir : Certains prestataires en ligne proposent le paiement de la carte grise en plusieurs fois. Le titulaire peut se renseigner sur les facilités de paiement directement auprès des professionnels.

La vidéo ci-dessous vous réexplique à l'oral comment obtenir votre carte grise, et cela en quelques minutes :

Comment obtenir son certificat d'immatriculation ?

Aujourd'hui, la demande de [carte grise s'effectue en ligne](#) exclusivement. Le titulaire peut faire sa demande lui-même sur le site de l'ANTS. Dans ce cas, il devra **suivre les 5 étapes clés** suivantes :

1. Se connecter ou créer un compte ANTS ;
2. Choisir sa démarche dans la rubrique *Immatriculation* ;
3. Compléter l'intégralité des champs du formulaire en ligne ;
4. Joindre les pièces justificatives au format numérique ;
5. S'acquitter du paiement de la carte grise après vérification et validation de la demande.

En outre, le titulaire peut également se décharger de ces formalités administratives en **confiant la démarche à un intermédiaire**. Il peut alors s'agir d'un professionnel de l'automobile agréé ou d'un prestataire en ligne habilité par le ministère de l'Intérieur.

Bon à savoir A l'issue de la demande de certificat d'immatriculation en ligne, le titulaire reçoit un certificat provisoire d'immatriculation (CPI). Ce document lui permet de circuler légalement en France durant 1 mois, en attendant de recevoir le titre définitif.

FAQ

Quel est le prix d'une carte grise pour 5 chevaux ?

Le prix d'une carte grise pour 5 chevaux va dépendre de la région d'immatriculation et du type de véhicule. En effet, pour obtenir le prix de la taxe régionale il faudra multiplier par 5 le prix unitaire du cheval fiscal appliqué dans la région d'immatriculation. Par ailleurs, il faudra potentiellement ajouter les 3 autres taxes (en l'absence d'exonération) et la redevance d'acheminement.

Pourquoi le prix d'une carte grise varie d'une région à l'autre ?

L'une des principales composantes du prix de la carte grise est la taxe régionale dont

le montant est fixé librement chaque année par les régions et reste variable.

Où effectuer une demande de carte grise ?

La demande de carte grise peut s'effectuer en ligne sur le site de l'ANTS, chez un professionnel de l'automobile (concessionnaire, garage...) ou encore en passant par un prestataire en ligne habilité par le ministère de l'Intérieur.